

Urgences en Mayenne : un été maîtrisé grâce à la mobilisation collective et des engagements renforcés pour consolider durablement l'organisation territoriale

9.9.2026 - | ARS Pays de la Loire

Réuni le lundi 7 septembre 2026 sous l'égide de Madame la Préfète de la Mayenne et de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire, le comité de suivi des urgences a dressé le bilan de la période estivale 2026 et fixé les priorités de travail pour les prochains mois.

Malgré des tensions sur les ressources médicales du territoire, l'été 2026 s'est déroulé dans des conditions globalement maîtrisées grâce à la mobilisation exceptionnelle de l'ensemble des acteurs hospitaliers, de la médecine de ville, du SAMU, du SDIS, des transporteurs sanitaires et des services de l'État, avec une amélioration constatée depuis l'été 2025.

Ce comité réunissant les parlementaires, le président du département, les présidents des conseils de surveillances des centres hospitaliers de Laval, du Haut-Anjou et Nord Mayenne, leurs gouvernances et représentants médicaux, le SAMU 49, le SDIS 53, l'ADOPS, l'ATSU, les représentants d'usagers et les organisations syndicales a également permis de confirmer plusieurs engagements destinés à renforcer la lisibilité, la stabilité et la sécurité de l'organisation des urgences sur l'ensemble du territoire mayennais.

Une organisation territoriale qui a permis de faire face aux tensions estivales

L'organisation mise en place depuis novembre 2025 repose sur une solidarité territoriale entre les établissements de la Mayenne, visant à garantir la continuité de la régulation médicale, une couverture SMUR 24h/24 et la stabilisation du fonctionnement des services d'urgences. Elle s'appuie sur la mutualisation des ressources et une coordination renforcée à l'échelle départementale.

Les résultats observés au cours de l'été montrent les premiers résultats positifs de cette organisation collective. Ainsi, le nombre total de carences observées dans les services d'urgences du département a diminué de 23% par rapport à l'été 2025, passant de 114 à 88 situations de tension nécessitant des adaptations d'organisation. Les travaux du comité territorial de suivi des urgences, instance technique réunie entre les comités de suivi, devront permettre, d'ici la fin de l'année, de consolider durablement les améliorations observées et de poursuivre la structuration de l'organisation territoriale au travers d'une charte inter établissement.

L'activité des structures d'urgences de la Mayenne demeure soutenue. Depuis le début de l'année, plus de 48 600 passages ont été enregistrés dans les services d'urgences du département, soit une hausse de plus de 10% par rapport à 2025. Cette augmentation témoigne à la fois de l'attractivité des structures et de la nécessité de poursuivre les efforts engagés pour adapter l'organisation aux besoins de la population en rappelant les messages sur le juste recours aux soins auprès de la population.

Une forte mobilisation des acteurs tout au long de l'été

Face aux tensions prévisibles de la période estivale, plusieurs dispositifs exceptionnels ont été activés. Des renforts médicaux du CHU d'Angers ont été mobilisés, notamment à l'occasion du festival V&B Fest'. L'héliSMUR a également été sollicité à plusieurs reprises pour assurer la médicalisation du SMUR territorial lorsque cela s'avérait nécessaire.

Par ailleurs, l'ARS a mobilisé la réserve sanitaire afin de renforcer ponctuellement les équipes médicales durant le mois d'août. Deux médecins généralistes ont ainsi été mobilisés, respectivement du 7 au 15 août et du 14 au 25 août.

La médecine de ville a également contribué à cet effort. En juillet et en août, la régulation de la permanence des soins ambulatoires (PDSA) et du service d'accès aux soins (SAS) a enregistré une hausse du nombre d'appels, tandis que le nombre de consultations réalisées à l'issue de la régulation a diminué par rapport à 2025, témoignant du rôle de la régulation dans l'orientation des patients vers la réponse la plus adaptée.

Le comité de suivi tient à saluer l'engagement constant des professionnels de santé et de l'ensemble des acteurs mobilisés au cours de l'été. Cette mobilisation collective a permis d'assurer la continuité des prises en charge malgré les tensions rencontrées.

Les prochaines étapes : des actions concrètes pour consolider l'organisation

Une charte territoriale pour harmoniser l'organisation des urgences

Le comité de suivi a confirmé la poursuite des travaux du comité territorial de suivi des urgences du Groupement hospitalier de territoire (GHT), avec l'engagement de formaliser une charte de fonctionnement territorial d'ici la fin de l'année 2026.

Cette charte aura notamment vocation à préciser et harmoniser les modalités organisationnelles des services d'urgences et des SMUR, les filières et circuits de prise en charge, le pilotage des plannings à l'échelle territoriale, ainsi que les pratiques de recrutement et de contractualisation des établissements.

Cette démarche doit permettre de renforcer la lisibilité et la stabilité des organisations, tout en facilitant l'anticipation des périodes de congés et la définition de règles communes de fonctionnement pour l'ensemble des établissements du territoire.

Stabiliser les organisations et renforcer l'attractivité médicale

Tout en rappelant la cible départementale socle - deux services d'urgences ouverts 24 heures sur 24 et un SMUR territorial basé à Laval - l'un des objectifs prioritaires pour la fin de l'année 2026 sera de stabiliser le fonctionnement en H12 de l'antenne de médecine d'urgence du CH Nord-Mayenne, avec l'ensemble des circuits associés avant d'envisager une réouverture complète quand les effectifs médicaux le permettront.

Dans l'attente d'une consolidation durable des tableaux d'emplois médicaux à l'échelle du territoire, le déport de la régulation médicale de la Mayenne vers le SAMU 49 est maintenu.

La consolidation de ces organisations devra également s'accompagner d'un travail sur l'attractivité et les conditions d'exercice des professionnels, avec la nécessité de fidéliser les internes et docteurs juniors et de poursuivre les réflexions sur les conditions d'exercice des équipes médicales.

La Préfecture de la Mayenne et l'ARS Pays de la Loire poursuivront, avec l'ensemble des acteurs du territoire, le suivi de la situation et l'accompagnement des établissements afin de garantir une réponse aux urgences sécurisée, coordonnée et lisible pour les patients comme pour les professionnels.

<https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/urgences-en-mayenne-un-ete-maitrise-grace-la-mobilisation-collective-et-des-engagements-renforces>